



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 1^{er} mars 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue via zoom, le mardi 1^{er} mars 2022 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
	Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01. Monsieur le maire Jacques Ricard préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.35-2022 Sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et d'apporter le point 12. Parole au public au point 3.2.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 1^{er} mars 2022 à 19h00 via zoom

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 1^{er} février 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Lettre MELCC- Programme de redevance pour élimination des matières résiduelles
 - 4.2 Lettre Daniel Tétreault CPA – Planification audit
 - 4.3 MRCAO – Projet plan gestion des matières résiduelles 2023-2029
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de février 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
7. **Résolutions**
 - 7.1 Adoption Rapport annuel incendie de la ville de Duparquet
 - 7.2 Info Page - Contrat de service
 - 7.3 Micro-Age – Banque d'heures informatique
 - 7.4 Firme Bioptic - Avenant
 - 7.5 Les Serres Gallichan – commande fleurs 2022
 - 7.6 Vidéotron – Demande permis de sollicitation

7.7 Station de nettoyage d'embarcation – demande subvention

8. RÈGLEMENTS (adoption)

8.1 Règlement 05-2022 - Code d'Éthique et de déontologie

8.2 Règlement 02-2022 - Plan d'urbanisme

8.3 Règlement 03-2022 – Règlement de zonage

8.4 Règlement 04-2022 – Règlement de lotissement

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.36-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 1^{er} février 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 DÉPÔT LETTRE MELCC- PROGRAMME DE REDEVANCE POUR ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lettre du MELCC, nous informant que la MRC A-O avait obtenu une subvention au montant de 164 510,33\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2021 et que son calcul repose sur la performance. La gestion des matières organiques est valorisée dans l'augmentation de la subvention.

4.2 LETTRE DANIEL TÉTREAULT CPA – PLANIFICATION AUDIT

Lettre explicative de la firme comptable de la ville nous décrivant le processus de la planification de l'audit et les responsabilités de l'auditeur.

4.3 MRCAO – PROJET PLAN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

Dépôt au conseil de ville du Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 pour la MRC d'A-O. Le projet est disponible sur le site de la MRC A-O et une consultation publique, organisée par cette dernière aura lieu le 30 avril 2022

5. FINANCES

RÉS.37-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2022 :

Le montant des comptes à payer :	26 945,62 \$
Le montant des salaires :	17 925,60 \$
Les prélèvements autorisés :	10 894,47 \$

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

7. RÉSOLUTIONS

RÉS. 38-2022 7.1 ADOPTION RAPPORT ANNUEL INCENDIE DE LA VILLE DE DUPARQUET 2021

Sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'incendie 2021 du service de pompier de Duparquet.

RÉS.39-2022 7.2 INFO PAGE – CONTRAT DE SERVICE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de location pour le système de gestion et de disbuton d'alertes IPA pour le service sécurité incendie de Duparquet. L'entente débute le 01 mars 2022 pour se terminer le 28 février 2025.

RÉS. 40-2022 7.3 MICRO-AGE – BANQUE D'HEURES INFORMATIQUE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 30 heures au coût de 3 150\$ taxes en sus.

RÉS. 41-2022 7.4 FIRME BIOPTIC - AVENANT

La municipalité désire présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme PRIMMEAU

Attendu que la ville de Duparquet a besoin d'une personne d'expertise-conseil pour de l'assistance technique et contractuelle à la présentation d'une demande de subvention relatif au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'autoriser une dépense pour un avenant au montant de 1 500\$ de la Firme Bioptic Vision, pour de l'assistance technique et contractuelle

RÉS. 42-2022 7.5 LES SERRES DE GALLICHAN -COMMANDE FLEURS

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu, d'autoriser la commande de fleurs annuelles pour un montant de 2 178.78\$ (taxes et transport inclus)

RÉS. 43-2022 7.6 VIDÉOTRON -DEMANDE PERMIS DE SOLLICITATION

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser une demande de permis de sollicitation sur le territoire de la ville de Duparquet. Les dates restent à venir.

RÉS.44-2022 7.7 STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du lancement du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023, présenté par le MFFP dont la date limite pour présenter une demande est fixée au 1^{er} avril 2022.

Le conseil de ville de Duparquet appuie favorablement le dépôt d'une demande d'aide financière pour la présentation d'un projet d'une station de nettoyage d'embarcations;

Et mandate Mme Chantal Poirier, directrice générale, à agir au nom de la Ville de Duparquet

Il est donc proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Poirier à présenter une demande d'aide financière au MFFP pour d'un projet d'une station de nettoyage d'embarcations

8. REGLEMENTS

RÉS.45-2022 8.1 DE RÈGLEMENT 05-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par et le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 05-2022, intitulé **Code d'Éthique et de déontologie des élus-es**

RÉS.46-2022 8.2 Adoption Règlement Plan d'urbanisme # 02-2022

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 02-2022, intitulé *Règlement plan d'urbanisme*, avec l'ajout suivant :

- Une carte avec les zones de contraintes, l'aire d'alimentation d'eau et les sites d'intérêts a été annexée au plan d'urbanisme

RÉS.47-2022 8.3 Adoption Règlement de zonage # 03-2022

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 03-2022, intitulé *Règlement de zonage*, avec les modifications suivantes ;

- Ajout des normes pour l'abattage d'arbres dans les zones de villégiature (Chapitre 18) ;
- Retrait de l'article mentionnant les cotes de crues (chapitre 17) ;
- Ajout de conditions dans les grilles concernant Industrie à contrainte faible « carrières, sablière » ;
- Correction dans la grille que l'usage « Public et institutionnel » n'est pas autorisé dans la zone MX-7.
- Correction dans la grille que « Les usages agricoles » ne sont pas autorisés dans la zone Rn-1.;
- Correction dans la grille que les usages « Carrière, sablière » ne sont pas autorisés dans l'affectation urbaine

RÉS.48-2022 8.4 Adoption Règlement de lotissement # 04-2022

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la cons Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 04-2022, intitulé *Règlement de lotissement*, avec la modification suivante :

- La mention d'affectation forestière a été remplacé par Ressources naturelles.

8 LOISIRS

9 URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

Présentation d'un projet de Festival Puck en juin 2022, par
M. Jeff Drouin et Véronique Poirier

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.49-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller
M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique
Drouin, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il
est 19h58.

